

En quelques endroits, l'engagement des instituteurs et des institutrices se fait publiquement. A cette occasion, ces instituteurs et ces institutrices sont parfois l'objet de propos humiliants. La loi n'assure pas le personnel enseignant à une semblable humiliation. Plusieurs inspecteurs d'écoles nous assurent que ces municipalités où l'on soumet ainsi les titulaires à la torture publique sont très rares aujourd'hui : tant mieux !

* * *

L'année dernière, les commissions scolaires se sont assez bien conformées au règlement qui les oblige à chauffer, balayer et laver les classes. Cette année, nous espérons que partout on se montrera généreux sur ce chapitre.

* * *

Chaque année, de nombreuses maisons d'écoles sont renouvelées. Très bien. Mais il existe encore un certain nombre de bâtiments scolaires qui sont mal notés par les inspecteurs d'écoles. Sans nul doute que d'ici à l'année prochaine les commissions scolaires visées se feront un point d'honneur de loger les élèves convenablement.

* * *

Voici la liste des comtés où les institutrices catholiques des écoles élémentaires ont reçu, en 1904, les traitements les plus élevés : Chambly, \$163 ; Hochelaga, \$161 ; Laprairie, \$154 ; Laval, \$152 ; Deux-Montagnes, \$148 ; Argenteuil, Huntingdon et les Iles-de-la-Madeleine payent \$139 ; Brome, \$138 ; Jacques-Cartier, \$136 ; Labelle, \$134 ; Iberville, \$133 ; Châteauguay, \$132 ; Compton, \$131 ; L'Assomption, \$130 ; Bagot et Berthier, \$127 ; Beauharnois, \$126.

Nous espérons que les municipalités des autres comtés s'efforceront d'atteindre au moins le chiffre \$125 comme traitement moyen. Quand on considère toute l'importance des fonctions de l'institutrice, la somme de \$125 ne constitue qu'un bien modeste salaire.

Depuis 1897, la moyenne du traitement des institutrices catholiques des écoles élémentaires de la campagne s'est élevée de \$107 à \$118 pour toute la province. Que les commissions scolaires ne s'arrêtent pas dans la voie du progrès. Avant longtemps, cette moyenne devrait être portée à \$125 pour chaque comté.